

SÉANCE ORDINAIRE 20 AOÛT 2018 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE DIX-HUIT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac Yves Legault, vice-président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 058-08-2018

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 AOÛT 2018

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 août 2018 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 059-08-2018

2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2018</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2018 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 060-08-2018

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2018</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 20-08-2018 au montant de **663 345,88 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 061-08-2018

3.2 <u>AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT RELIÉE AU COMPTE DÉTENU PAR LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES À LA CAISSE DESJARDINS DE SAINT-EUSTACHE-DEUX-MONTAGNES</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes procède actuellement à la vidange des boues de l'étang aéré dans les cellules 2B et 3A;



CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour ces travaux est d'environ 1 000 000 \$ et sera acquitté parties quatre villes faisant paries de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes selon un pourcentage prévu à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit actuelle de 500 000 \$ est insuffisante pour payer un premier versement à l'entrepreneur;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la Régie de traitement demande à la Caisse Desjardins de Saint-Eustache-Deux-Montagnes de lui consentir une augmentation de la marge de crédit de 300 000 \$ pour un total de 800 000 \$ sur le folio 505451.

QUE Monsieur Louis-Philippe Marineau, président et monsieur Stéphane Giguère, secrétaire soient autorisés pour et au nom de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes à signer le contrat de crédit variable de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache-Deux-Montagnes confirmant l'augmentation de la marge de crédit de 300 000\$.

Lorsque la vidange des boues sera terminée, le montant total payé à l'entrepreneur sera entièrement remboursé par les quatre villes participantes.

EXPLOITATION

Résolution RT 062-08-2018

DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR 4.1 LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-090-10-2015, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Antoine Tardif:

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que les rapports mensuels des mois de mai, juin et juillet 2018 soient approuvés par le conseil d'administration de la Régie. Les rapports sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 063-08-2018

CONTRAT DE VIDANGE DES BOUES 2018 DES ÉTANGS AÉRÉS DE LA RÉGIE 4.2 DE TRAITEMENT DES EAU USÉES DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT

l'octroi du contrat à l'entreprise EFG Excavation Inc. le 19 mars 2018, par le biais de la résolution RT 036-03-2018 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes;



CONSIDÉRANT

résolutions d'approbation du les budget préliminaire de 1 058 437 \$ des municipalités membres de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes au mandat de vidange des boues tel qu'il appert respectivement dans leur résolution no 2018-03-08.036 de la ville de Deux-Montagnes, numéro 2018-02-033 de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, numéro 126-03-2018 de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et numéro 18-03-067 de la municipalité de Pointe-Calumet;

CONSIDÉRANT QUE le contrat du 19 mars 2018 visait un budget de 493 450 \$ plus taxes, lequel était basé sur une quantité de 1150 tonnes de matière sèche;

CONSIDÉRANT QUE les cellules visées par le contrat contiennent plus de boue que l'estimé présenté dans le rapport de mesure de boue 2017 de la firme Assisto;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autorisé un tonnage supplémentaire de 1 000 tonnes de matière sèche (TMS) portant le tonnage total à 2 150 TMS et ainsi autoriser un budget supplémentaire de 403 000 \$ plus les taxes applicables, pour porter le coût total du contrat à l'entreprise EFG Excavation Inc. à 896 570 \$ plus les taxes applicables.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 064-08-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2018 6.1

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h35.

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU	STÉPHANE GIGUÈRE
PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE

